



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 10 Avril 2025

Compte-rendu affiché le : 18 Avril 2025

Date de convocation du conseil municipal : 04 Avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Maghnia MENGUS*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Gilles GROS (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)*

Membre absent : *M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h15

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 13 Mars 2025.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I– Adoption des Comptes de Gestion 2024 (Budget Général et Budget CCAS)
- II– Adoption des Comptes Administratifs 2024 (Budget Général et Budget CCAS)
- III – Affectation des résultats (Budget Général et Budget CCAS)

- IV - Tarifs communaux et taux d'imposition.
- V – Subvention aux associations 2025
- VI - Budgets primitifs 2025 (Budget Général et Budget CCAS)
- VII – Convention - Participation au réseau des bibliothèques
- VIII- Achat de Terrain – FABREGUES et SARRAN
- IX- Admission en non-valeur
- X– Questions diverses :

POINT N°1

2025-18: Adoption des Comptes de Gestion 2024 (Budget Général et Budget CCAS)

Monsieur le Maire présente les chiffres importants des comptes de gestion (Communal-CCAS).

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2025-19: Adoption des Comptes Administratifs 2024 (Budget Général et Budget CCAS)

Monsieur le Maire, prend la parole et présente les comptes administratifs 2025 qui s'établissent de la manière suivante :

• **BUDGET COMMUNAL**

		RECETTE	DEPENSE
REALISE EN 2024 (D + R)	FONCTIONNEMENT	1 289 578.92 €	814 986.52€
	INVESTISSEMENT	258 534.14€	553 299.51€
SOLDE D'EXECUTION	FONCTIONNEMENT	474 592.40€	0€
	INVESTISSEMENT	0€	294 765.37€

• **BUDGET CCAS**

		RECETTE	DEPENSE
REALISE EN 2024 (D + R)	FONCTIONNEMENT	983.33 €	4 357.30 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €
SOLDE D'EXECUTION		0 €	3 373.97 €

Hors la présence du Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2025-20 : Affectation des résultats (Budget Général et Budget CCAS)

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation des résultats des budgets communaux et CCAS.

BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif 2024 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

- a- Résultat de l'exercice : 474 592.40 €
- b- Résultat antérieur reporté : 1 378 318.78 €
- c- Solde cumulé : 1 852 911.18 € (a + b)
- d- Virement à la section d'investissement : 0 €
- e- Résultat à affecter : 1 852 911.18 € (c-d)**

Investissement :

- f- Solde d'exécution N-1 : - 294 765.37€
- g- Résultat antérieur reporté : 118 449.28 €
- h- Solde cumulé : - 176 316.09 € (f + g)
- i- Solde des RAR : 0 €
- j- Besoin de financement/Autofinancement : 176 316.09 € (h+i)**

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 176 316.09 €

Report en investissement c/001 : - 176 316.09 €

Report en fonctionnement c/002 : + 1 676 595.09 €

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2024 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

Résultat de l'exercice : - 3 373.97€

Résultat antérieur reporté : 3 660.88€

Résulta à affecter : 286.91 €

Investissement :

Solde d'exécution N-1 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Solde des RAR : 0 €

Besoin de financement : 0 €

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 0 €

Report en investissement c/001 : 0 €

Report en fonctionnement c/002 : + 286.91€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les propositions d'affectation des résultats et décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2025.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2025-21 : Vote des taux d'imposition

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 a été remis et explicité aux participants. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité d'augmenter ou de maintenir les taux communaux actuels. Il est décidé d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les taux sont donc votés de la manière suivante :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	13,07+21.45= 34.52%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	65,00 %
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	9.51 %

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de voter les taux des taxes locales sur la base des montants précités.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2025-22 : Vote des tarifs communaux

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des différents services communaux.

Une fiche récapitulative est fournie aux élus et sera jointe à la délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs communaux et d'appliquer les tarifs présents sur la fiche jointe à la délibération

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2025-23: Subvention aux associations 2025

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour déterminer le montant et les destinataires des subventions pour l'exercice 2025.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025
Tennis de table	2000 €
Association intercommunale de chasse	400 €
Culture Plurielles	400 €
Arc club de la Vallée de l'Hérault	300 €
Association des anciens combattants	500 €
Association des parents d'élèves	300 €
Coopérative scolaire – Voyage 2024	4500 €
Coopérative scolaire – Spectacle Noël	840 €
Amicale du maquis Bir Hakeim	200 €
Comité des fêtes	4500 €

Soit un total de 13 940 euros.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide le montant des subventions et décide d'inscrire les sommes au budget. Il est précisé que malgré l'inscription au budget, les sommes ne seront mandatées que sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subvention jugé complet et de la réalisation effective des activités prévues par les associations.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

2025-24: Adoption du Budget Primitif communal 2025

Après avoir rappelé que le budget a fait l'objet d'une réunion de préparation en Commission des Finances le 20 mars 2025, Monsieur le Maire, précise qu'il sera voté en déséquilibre pour la section de fonctionnement conformément aux articles L 1612-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, au regard des excédents reportés des années précédentes, inscrire de manière artificielle des dépenses de fonctionnement pour équilibrer la section serait contraire au principe de sincérité budgétaire.

Il est donc proposé de voter le budget de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement :
Dépenses : 1 402 000€ - Recettes : 2 833 733.09 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 1 492 306.01 € - Recettes : 1 492 306.01 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif communal pour l'exercice 2025

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2025-25: Adoption du Budget Primitif 2025- CCAS

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget Primitif pour le CCAS en 2025.

Il est donc proposé de voter le budget de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement :
Dépenses : 7 286.91 €
Recettes : 7 286.91 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2025

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7

2025-26: Convention - Participation au réseau des bibliothèques

Monsieur le Maire présente la convention validée en conseil communautaire pour l'adhésion au réseau des bibliothèques du Clermontais.

Un débat s'engage entre les élus. En effet, l'adhésion au réseau des bibliothèques présente plusieurs avantages :

- Une harmonisation du matériel et du logiciel de gestion des locations entre les différents bibliothèques.
- Une participation de la communauté pour l'achat des livres et les animations.
- Un accès à trois films gratuits par mois sur une plateforme de streaming.

Mais la gestion de la bibliothèque engendre déjà des frais importants, notamment depuis qu'une partie des horaires de notre animateur y est allouée.

La convention étant validée pour un an. Il est convenu d'adhérer au réseau tout en faisant un bilan annuel.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide l'adhésion au réseau des bibliothèques.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°8

2025-27: Achat de terrain - SARRAN

Dans le cadre de la réalisation du PLU, une étude pluviale a été réalisée indiquant des secteurs problématiques en ce qui concerne le réseau pluvial. L'acquisition des parcelles D 21 et D 26 qui appartiennent en indivision à M. SARRAN Bernard et Mme SARRAN Hélène permettrait de prévoir des aménagements visant à améliorer la gestion du réseau.

La surface des deux parcelles est de 9 990 m² et le prix qui a été fixé avec les propriétaires est de 25 000€.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 25 000€. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2025-28: Achat de terrain - FABREGUES

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'étude pluviale menée dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a récemment acheté la parcelle E 323 pour aménager un bassin de rétention. A la suite du décès de Mme FABREGUES Jeanine, ses héritiers ont accepté de vendre la parcelle E 324, attenante, pour que la mairie puisse, si nécessaire, consolider ce projet de bassin de rétention.

La surface de la parcelle est de 4 340 m² et le prix qui a été fixé avec les héritiers est de 10 000€.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle précitée au prix de 10 000€. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°9

2025-29: Admission en non-valeur

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 94.21€ de la part de la Trésorerie. Ce montant correspond à d'anciennes créances pour lesquelles la procédure de recouvrement mise en place par les services de l'état n'a pas aboutie. Le détail de ces sommes est communiqué aux membres du Conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°10

Questions diverses :

Dégradation : le soir du carnaval, des jeunes se sont rassemblés aux WC publics et ont commis des dégradations. Nous n'avons pas assez d'éléments pour porter plainte.

Poubelle verte : certains élus déplorent les nouvelles consignes qui limitent considérablement la possibilité de mettre des déchets verts dans la poubelle verte. En effet, il est rappelé que, pour une meilleure valorisation des déchets, les végétaux doivent être amenés en déchetterie. Seuls les végétaux broyés, de petite taille et en faible quantité sont ramassés.

Zone de loisirs : Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté pour un projet d'équipement sur la zone de loisirs. Les élus seront mis au courant de l'avancé des discussions.

Clôture de la séance à 21h10